

COMPTE-RENDU CAPD 13 MARS 2017

Présents : Mme Remer DASEN, Mme Charbonnier IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire général, Mr Laugier IEN Ambérieu, Mme Broise IEN Bourg 2, Mme Verdenne IEN Oyonnax, Mr Lions IEN La Bresse, Mme Jeandrot IEN Préélémentaire, Mr Alcaras IEN Jassans, SE-Unsa, Snuipp, et FO Secrétaire adjoint de Séance Mr Baudet pour le Snuipp.

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales FO, Se-Unsa, Snuipp

Réponses du DASEN

Remerciement au service DIPER en l'absence de la cheffe de la DIPER, Mme Charkaoui en particulier Madame Milet pour son travail.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la CAPD du 25 janvier 2017

Modification page 3 : Le Snuipp : Comme l'évaluation du projet personnel fait partie des critères déterminants pour le classement final, cette évaluation doit figurer dans le tableau.

Approbation du PV.

2. Résultats du mouvement inter-départemental

Au total :

219 candidats

51 sortants

50 entrants

Solde négatif de -1

Un personnel de la circonscription de Jassans renonce à son exeat lors des permutations nous sommes dans l'attente de la réponse de la Haute-Savoie. Il va perdre son poste et participera donc au mouvement.

Académiquement il était demandé d'avoir un solde positif. L'Ain a un solde nul.

3. Résultats des appels à candidature sur les postes à profil d'enseignant SMAEC-IEM, de conseillers pédagogiques départementaux et de directions d'écoles en politique de la ville et en REP+ à décharge entière

Pas de candidature pour le poste de coordonnateur pédagogique IME-ITEP Marcel Brun à Condamine-la-Doye. Décharge passée à 0.5 exceptionnellement pour l'année 2017-2018. Une personne de l'équipe fera fonction sur l'année prochaine : M.Zonka. Il y aura un 0,5 ETP au mouvement.

CURT Sabrina est nommée à titre définitif dès l'obtention du CAPA SH option C. Mme LAMARQUE-PERSYN Nathalie, est nommée à titre définitif sur le poste de conseiller pédagogique départemental langues vivantes.

Mme MASSAT Claude, est nommée à titre définitif sur le poste de conseiller pédagogique départemental arts visuels.

Mr CORNIELLE Stéphan est nommé à titre définitif sur le poste de directeur E.P.Pu Charles Perrault de Bourg-en-Bresse.

Mme BAUDET-ARNAL Mireille est nommée, à titre définitif, sur le poste de directeur E.E.Pu Pasteur Nord d'Oyonnax.

Les candidats non retenus vont recevoir un courrier de la DIPER, et vont pouvoir consulter leur dossier dans lequel est motivé le refus de la commission et les conditions de ce refus.

4. Liste des enseignants inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conseillers pédagogiques de circonscription, de plus de maîtres que de classes, d'adjoints politique de la ville et d'enseignants référents, pour les mouvements départementaux 2017, 2018, 2019.

- liste d'aptitude aux fonctions de conseiller pédagogiques de circonscription : 31 inscrits

1 non-retenu qui aura un retour lors d'un courrier adressé par l'administration et possibilité d'avoir un entretien avec Mme Charbonnier.

- Liste d'aptitude aux postes d'enseignants du dispositif PDMQDC 42 inscrits, 4 non-retenus qui eux aussi auront un retour lors d'un courrier adressé par l'administration et possibilité d'avoir un entretien avec Mme Charbonnier.

5. Personnels ayant fait une demande de renonciation à leur poste

8 demandes acceptées.

6. Mise en disponibilité de droit et sur autorisation au titre de l'année 2017-2018

28 demandes de disponibilités sur autorisation, 14 sont accordées.

7. Départ en formation de type « stage long » au DDEEAS

Pas de départ.

8. Départ au titre du congé de formation professionnelle

6 demandes 5 accords pour le refus impossibilité d'organiser un quelconque service complémentaire. 6 collègues bénéficient de ce dispositif les durées allant de 8 mois à 11 mois pour préparation du DAEFLE, Master 1 ou 2 de psychologie clinique, et Licence 3 Activité physique Adaptée et Santé. Le ministère accorde 0,2% de la masse salariale du département c'est-à-dire pour nous 7ETP. Il n'y aura que 4 ETP consommés.

9. Information sur les PACD PALD

3 personnes bénéficieront de ce dispositif l'année prochaine.

10. Questions diverses

A. Questions du SE-Unsa

- **Mouvement** : Pourrions-nous avoir un calendrier précis du déroulement du mouvement intra-départemental, s'il vous plaît ?

Ouverture du serveur : jeudi 16 mars

Fermeture du serveur : mercredi 29 mars à midi

Envoi de l'accusé réception (AR) de confirmation de saisie des vœux dans la bal i-prof des participants (simple restitution des vœux sans précision des barèmes) : jeudi 30 mars

Date limite de réception de l'annexe spécifique du mouvement relative aux demandes des points supplémentaires : vendredi 31 mars

Envoi des AR aux participants contenant les éléments de barèmes individuels - possibles demandes d'annulation de participation ou de suppression de vœux : entre le lundi 3 avril et mercredi 12 avril

GT paritaire relatif à la 1ère phase avec l'examen des demandes de bonification pour des situations médicales, sociales et de handicap : lundi 10 avril

GT paritaire : projet de mouvement : jeudi 4 mai

CAPD : jeudi 11 mai

Diffusion des résultats de la 1ère phase sur les BAL i-prof des participants : vendredi 12 mai

- **Temps partiels** : Va-t-il y avoir un groupe de travail pour l'étude des temps partiels ? Pourriez-vous nous communiquer la date des accords des temps partiels ? Oui il y aura un groupe de travail et les accords seront donnés en CAPD de mai.
- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

	Septembre - octobre	Novembre - décembre	Janvier- Février	TOTAL
Ambérieu	7	49.5		
ASH	1	21.5		
Bellegarde	5.5	19		
Belley	2.5	50		
Bourg 2	3	22		
Bourg 3	6	13		
Bresse	8.5	27.5		
Jassans	2.5	19		
Côtière	15	39.5		
Dombes	1	18		
Oyonnax	1	11		
Gex nord	3.5	13		
Gex sud	1	19.5		
TOTAL	57.5	322.5	238	

Le détail sera donné ultérieurement.

- **Affectations** : Y-a-t-il eu des réaffectations en cours d'année scolaire ? Si oui, sur quels postes ?

Non pas depuis la dernière CAPD.

- **Affectations des PES** : Quels seront les critères pour le choix des écoles accueillant des stagiaires à la rentrée prochaine ? Quand les écoles seront-elles prévenues des postes fléchés PES ?

Le choix des écoles est fait en concertation avec les IEN de circonscription. Les postes manquants au mouvement seront réservés aux PES et après connaissance des rompus de temps partiels des PES compléteront les personnes à temps partiel.

- **Recrutement des contractuels** : Y-a-t-il eu des contractuels recrutés depuis la dernière CAPD ? Si oui, combien et sur quels postes ?
23,75 ETP à l'heure actuelle sur le département, quelques contractuels ont démissionné. Nous avons un plafond de 30 contractuels.

- **Réintégration en cours d'année** : Avez-vous eu des nouvelles demandes de réintégration en cours d'année ? Si oui combien et où seront-elles affectées ?

Pas d'autres demandes. Reprise de 2 personnes qui étaient à temps partiels à temps complet.

- **PPCR** : Comment va se dérouler la mise en place de la classe exceptionnelle ? Quels seront les critères de choix ?

Pas de rendez-vous de carrière mais des inspections. Reprise de la hors-classe. Capd en décembre 2017. Tout ceci est hypothétique car aucun texte n'a été voté.

B. Questions des autres syndicats

- Pouvez-vous assurer le maintien et le respect des distinctions ZIL et BD pour tous les TR à la rentrée 2017 ?

Les postes ZIL vacants ou se libérant sont transformés en brigade et quand il y a création de postes ce seront des postes de Brigade.

- Temps partiels : Peut-on avoir le récapitulatif des temps partiels depuis 2010 ? Il y aura une réponse ultérieure depuis 2012 .
- Combien de PES sont en parcours d'individualisation au 13 mars :
7 sur Côtière, Dombes, Jassans.
5 sur le pôle Ambérieu-Belley dont un dispositif levé car positif.
5 sur le pôle Bourg2, Bourg3, Bresse
5 sur le pôle Oyonnax, Gex

Au total 22, dont 3 en grandes difficultés.

- Combien de PES ont démissionné ?
4 PES ont démissionné depuis septembre demande de leur nom et affectation, 9 n'ont pas pris leur poste à la rentrée.
- Combien de PES attendus ?
210 PES à la rentrée prochaine postés sur, décharge de direction, temps partiels, postes pleins, il y aura 2 PES sur le même poste (une dizaine de postes seront bloqués et seront donnés ultérieurement).
- Modalité d'inspection 2017-2018 ? Jusqu'à la rentrée nous sommes dans les modalités actuelles donc vigilance à ce que la dynamique actuelle de conseils soit bien valorisée.

- Inspections : Avant la fin de l'année scolaire les collègues inspectés en 2017-2018 sauront s'ils seront inspectés ou pas.
- Quelles sont les personnes en mesure de carte scolaire pour les postes hors la classe ?
- Pouvez-vous nous communiquer la liste des personnes AVS EVS avec leurs affectations nommées dans le département ?

Cela sera donné ultérieurement.

- Serait-il possible d'harmoniser les heures d'enseignement au sein des UE pour faciliter le temps de concertation des enseignants ?

Il y a des organisations qui sont propices avec un cadre global, la DASEN ne peut pas harmoniser tous les UE, mais à l'intérieur d'un même établissement cela est possible.

